

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250708-DELIB25_036-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 036

Aménagement de l'avenue du
Maréchal de Lattre de Tassigny –
Acquisition des parcelles BW
564p

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

L'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, qui a visé à améliorer la sécurité des déplacements par la réduction des vitesses de circulation, assurer l'accessibilité aux commerces et le confort d'usage des itinéraires piétons, et enfin à développer une offre en stationnements publics de proximité, requiert de procéder à des régularisations foncières.

Dans ce cadre, il a été proposé à Monsieur et Madame Cazalis, d'acquérir la parcelle cadastrée BW 565p d'une contenance de 11m² afin de permettre la continuité des travaux d'aménagement des trottoirs de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

La commune et les propriétaires se sont entendus pour une acquisition d'un montant de 1 650 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle BW 565p d'une contenance de 11 m² pour un montant de 1 650€ ;
- de prononcer son classement dans le domaine public ;
- de dire que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette acquisition.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES AVOIR
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLIC AVOIR
LE 08/07/2025

Mme Le Maire,

Soustons, le 01 juillet 2025

Madame le Maire

Frédérique CHARPENEL.